

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----○-----
SEANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020
-----○-----

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 11 février 2020	Présents : 22	Ayant donné procuration : 4	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
Mme Aïka OUADDANE			1
Mme Marie SONNINO			1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Philippe BEYRIES	1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES	Mme Marie-Paule GARCIA	1
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
	M. Didier HURABIELLE	Mme Marie-Andrée DUCASSE	1
Mme Dominique LABORDE			1
M. Patrick BARTHARES			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Françoise MARTINEZ	1
	Mme Geneviève SABATHIER		0
	M. Yves COSSON		0
22	7	4	26

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 17 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019 à 19H30
ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019 à 20H00 – DOB

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIERE 2019

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur la politique foncière de l'exercice 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal,
Après examen du Compte Administratif 2019 de la Commune,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

APPROUVE, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2019.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DECIDE d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F
	1 135 412.07

2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	435 007.38
--	-------------------

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **majorité par 23 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE)**

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020.

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE les subventions allouées aux diverses associations.

VOTE SUBVENTION TOUS EN SCENE

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Sonnino ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la subvention affectée à l'association « Tous en Scène » pour un montant de 300 €

VOTE SUBVENTION LES ARCHERS DE LA HIRE

Le Conseil Municipal,

Après que Madame Barrera ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la subvention affectée à l'association « Les Archers de la Hire » pour un montant de 150 €

VOTE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE CONDOM PETANQUE

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Barthares ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la subvention affectée à « l'Association Sportive Condom Pétanque » pour un montant de 200€

VOTE SUBVENTION COMITE GERSOIS DE LA MEMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Barthaes ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention affectée à l'association « Comité Gersoises de la Mémoire des Anciens Combattants » pour un montant de 200€.

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des crédits de paiement des Allées de Gaulle pour l'année 2019 comme suit ;

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2020 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE CREDIT DE PAIEMENT 2020 €/TTC VERSION DE FEVRIER 2020			
Année	CREDIT DE PAIEMENT €		Chapitre
2017	TOTAL €TTC	449 980,40	20
2018	Frais d'études	4 757,40	20
	Travaux	783 001,50	23
	TOTAL €TTC	787 758,90	
2019	TOTAL €TTC	2 161 550,71	23
2020	TOTAL €TTC	1 292 700,00	23
2021	TOTAL €TTC	1 786 069,99	23
TOTAL €TTC		6 478 060,00	

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT DE LA REHABILITATION DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des crédits de paiement pour la réhabilitation de la Gendarmerie pour l'année 2019 comme suit ;

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2020 comme suit :

OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE			
AUTORISATION DE PROGRAMME			
CREDIT DE PAIEMENT 2020 €/TTC			
FEVRIER 2020			
DEPENSES PREVISIONNELLES			
Année	Objet	Montant €/TTC	Chapitre
2018	TOTAL	169 963,78	20
2019	TOTAL	294 340,09	23
2020	TOTAL	1 794 195,00	23
2021	TOTAL	2 521 345,00	23
2022	TOTAL	1 439 176,13	23
TOTAL		6 219 020,00	

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA RENOVATION DE L'HOTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des crédits de paiement pour la réhabilitation de la Gendarmerie pour l'année 2019 comme suit ;

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2020 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME			
OPERATION DE REFECTION DE LA FACADE OUEST DE L'HOTEL DE POLIGNAC			
CREDIT DE PAIEMENT 2020 €TTC			
FEVRIER 2020			
DEPENSES PREVISIONNELLES			
Année	Objet	Montant €TTC	Chapitre
2019	Frais de publicité, coordonnateur SPS	2 959,50 €	20
	Frais d'étude, coordonnateur SPS et travaux	437 645,99 €	23
	Total	440 605,49 €	
2020	Frais d'étude, coordonnateur SPS et travaux	464 000,00 €	23
TOTAL		904 605,49 €	

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES CARREFOURS : BOULEVARDS PASTEUR ET CLEMENCEAU ET AVENUE DU MARECHAL JOFFRE ET BOULEVARD PASTEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des crédits de paiement pour l'aménagement des carrefours Boulevard Pasteur et Clémenceau et Avenue du Maréchal Joffre et Boulevard Pasteur pour l'année 2019 comme suit ;

APPROUVE l'autorisation de programme pour l'année 2020 comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME			
OPERATION D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS :			
- giratoire Boulevards Pasteur et Clémenceau - RD 654 (route de St Puy)			
- carrefour avenue Maréchal Joffre et Boulevard Pasteur			
CREDIT DE PAIEMENT 2020 €/TTC			
DEPENSES PREVISIONNELLES			
FEVRIER 2020			
Année	Objet	Montant €/TTC	Chapitre
2019	Dépenses €/TTC	3 420,00 €	20
		315 948,66 €	23
	TOTAL	319 368,66 €	
2020	Dépenses €/TTC	0,00 €	20
		1 600,00 €	23
	TOTAL	1 600,00 €	
TOTAL		320 968,66 €	

SIGNATURE DES AVENANTS NUMERO 1 POUR LES LOTS 4 ET 6 DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT ARTISANAL EN LOCAL ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE)

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 4 – menuiseries bois

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 6 – électricité générale

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

PARTICIPATION ANNUELLE DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la contribution annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat pour l'exercice 2020 à 1 530€ pour un élève de la maternelle et à 639€ pour un élève de l'élémentaire

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 2019 à l'article 6558.

PARTICIPATION A LA SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS DE CONDOM ET SCOLARISES EN CLASSE PASSERELLE, MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

FIXE la participation annuelle des communes à la scolarisation d'enfants hors Condom au titre de l'année scolaire 2020-2021 à :

- 639 €/élèves dans une école élémentaire publique ;
- 1 530 €/élèves dans une école maternelle publique ;
- 2 000 € /élèves dans une école passerelle

OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE que la Garantie la commune de Condom est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Condom est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Condom pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la commune de Condom s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

AUTORISE le Maire pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Condom, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DENOMINATION DES VOIES DU SECTEUR RIVE GAUCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le principe de dénomination et numérotation des rues, chemins et voies communales ;
APPROUVE les noms des voies ci-après :

N°	NOM DES VOIES
33	Route de Graziac
35	Route de Cassaigne
36	Chemin de Capout
37	Chemin du Parc
38	Chemin du Petit Paris
39	Route d'Eauze
40	Chemin de Rafin
41	Chemin de Las Tapies
43	Route de Vopillon
99	Chemin de Couchet
44	Chemin du Pouy
45	Chemin de Compostelle
46	Chemin du Gay
121	Chemin des Coussous
47	Route de Montréal
48	Chemin de la Côte
113	Chemin de Lescourperle
50	Chemin du Goalard
51	Chemin d'Eche
103	Chemin de Saint Luperç
52	Chemin du Péto
53	Chemin de Mirane
54	Route de Fourcès
104	Chemin de Guilhemichel
105	Chemin de Claoué
106	Chemin de Rabin
55	Chemin de Pomaro
56	Chemin de l'Osse
57	Chemin de Sempé
58	Chemin de Moussaron
60	Route de Mézin
61	Chemin de Mondinet
62	Route de Grazimis
63	Chemin de Lizaris
65	Chemin de Mayrot
66	Chemin de Parrête
67	Chemin du Grand Noble

68	Chemin de Pajon
69	Chemin de Séailles
70	Chemin de Ramounet
100	Chemin de Pouypardin
101	Chemin de Bouchat
102	Chemin de Pergain
96	Route de Nérac
71	Chemin du Mage
72	Chemin de Larrouzé
73	Chemin de Sarrazan
74	Rue des Entrepreneurs
75	Route de Cannes
123	Impasse de Saint Hubert
124	Chemin de Bordeneuve des Carmes
125	Chemin du Moulin à Vent
114	Chemin des Capots de l'Osse
64	Chemin de la Terrasse

NOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

NOMME la place qui abrite la Halte de la Bouquerie
APPROUVE le nom de « Esplanade Jacques CHIRAC »

REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander le remboursement des frais d'enquête auprès des requérants

CESSION CHEMIN RURAL : CHATEAU DE L'OSSE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique
APPROUVE l'aliénation du chemin rural « Château de l'Osse »,
FIXE le prix de vente à 0,75 € le m², pour une superficie approximative de 3 100m²,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION CHEMIN RURAL : QUARTIER DE POUYPARDIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique
APPROUVE l'aliénation partielle du chemin rural au Quartier de Pouypardin,
DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir une partie du chemin rural susvisé,
AUTORISE l'aliénation aux propriétaires riverains qui en formuleront la demande,
FIXE le prix de vente à 1,10 € le m², pour une superficie approximative de 500m²,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION ET DEPLACEMENT DE CHEMIN RURAL : QUARTIER DE NEOULE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,
APPROUVE l'aliénation du chemin rural « Quartier de Néoulé »,
APPROUVE le déplacement du chemin rural « Quartier de Néoulé »,
FIXE le prix de vente envers la commune à 1 468€,
FIXE le prix d'achat envers Monsieur COPPI à 1 470€,
DIT que les frais de notaire et de géomètre seront partagés à charge égale avec la commune,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

ACQUISITIONS DE PARCELLES AU SIAEP DE CONDOM CAUSSENS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de l'achat des parcelles I 684 et I 685 au SIAEP de Condom – Caussens
DIT que le prix de vente sera de 1€ par parcelles
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches préalables nécessaires

PRINCIPE DE DEPLACEMENT ET DE CESSION DE CHEMIN RURAL : QUARTIER DE TOUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,
APPROUVE le principe d'aliénation du chemin rural « Quartier de Touet »,
APPROUVE le principe de déplacement du chemin rural « Quartier de Touet »,
FIXE le prix de vente à l'euro symbolique,
DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, la commune prenant à sa charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

PRINCIPE DE CESSION : AVENUE DE TORO

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE du principe de cession comme indiqué sur le plan annexé pour la parcelle AS 420, pour une superficie approximative de 70 m²

DECIDE du principe de cession comme indiqué sur le plan annexé pour la parcelle AS 469, pour une superficie approximative 100 m²

DECIDE du principe de cession comme indiqué sur le plan annexé pour la parcelle AS 470, pour une superficie approximative de 106 m²

DIT que le prix est fixé à 3€

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

ACQUISITION DE PARCELLES A GUYENNE ET GASCOGNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de l'achat des parcelles AN 523, AV 466 et AV 467

DIT que le prix de vente sera de 1€ par parcelles

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

ACQUISITION PARTIELLE D'UN CHEMIN RURAL A BERAUT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'acquisition du chemin situé sur le territoire de la commune

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune de Bérault

DIT que les frais d'entretien seront à la charge de la commune de Bérault

DIT que les frais de notaire seront pris en charge à part égale par chaque commune

DIT que le prix de vente sera de 1€ par parcelles

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après examen du Compte Administratif 2019 du lotissement de Beaulieu – 7^{ème} tranche,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

APPROUVE, le Compte Administratif du lotissement de Beaulieu – 7^{ème} tranche pour l'exercice 2019.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE

E

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F 0.00
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 560.00

BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU – 7EME TRANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif du lotissement de Beaulieu 7^{ème} tranche pour l'exercice 2020.

INFORMATION SUR LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

SIGNATURE DE LA CONVENTION « REZO POUCE »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention présentée en pièce jointe avec la communauté de communes « Albret Communauté »

MODIFICATION DU PASS CULTUREL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE aux bénéficiaires du minimum vieillesse, les tarifs réduits pour les spectacles de la saison culturelle ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de partenariat qui interviendra entre la commune et le conseil départemental

VERSEMENT D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR LES AGENTS ITINERANTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE le versement mensuel de l'indemnité forfaitaire pour les agents d'entretien des bâtiments communaux et qui, dans le cadre de leur fonction, utilisent leur véhicule personnel.

FIXE l'indemnité forfaitaire pour ces fonctions itinérantes à 17,50€

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

MODIFIE l'emploi de secrétaire des services techniques au cadre d'emploi des rédacteurs, à temps complet à compter du 17 février 2020

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs

MISE A JOUR DU TABLEAU DES MISES A DISPOSITION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le tableau de mise à disposition des agents, suite à sa mise à jour.



Le Maire,
Gerard DUBRAC